DELIBERATION CR020-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 8 décembre 2025 ;

Objet de la délibération : Budget de la Recherche 2026

La Commission de la Recherche réunie le 15 décembre 2025 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le budget de la Recherche pour 2026 est approuvé.

Cette décision est adoptée avec 19 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS.

Françoise GROLLEAU
Présidente
de l'Université d'Angers
Signé le 5 janvier 2026

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.
Mis en ligne le : 8 janvier 2026

Budget prévisionnel 2026

Volet Budget Général : 149 700 €

OBJET	BR 2025	Conf budgétaire 23.10.25
Adhésions recherche	**67 075 €**	**69 100 €**
PUR	28 000 €	28 000 €
The Conversation	10 000 €	10 000 €
Adhésions (part DRIED + Valo)	29 075 €	31 100 €
Gestion de la Recherche, Valorisation, Pôle doctoral	**62 800 €**	**63 800 €**
Divers | salaires	**36 160 €**	**16 800 €**
TOTAL PRÉVISIONNEL GLOBAL	**1 871 085 €**	**1 871 105 €**

Soumis à approbation de la CR *: répartition des moyens recherche à hauteur de 1 871 105€ pour l'année 2026.*